

# MAIRIE DE BRAY-SAINT-AIGNAN

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017

M. le Maire ouvre la séance en dévoilant un tableau représentant les différends maires de la commune de Bray en Val depuis 1896. Il informe que ce tableau a été offert par M. BOURSIN Philippe, maire de 1995 à 2008, avec l'appui technique de GRAPIPUB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

●La nomination des délégués au **Syndicat Intercommunale d'Adduction d'Eau Potable Bray-St Aignan/Bouzy ; au Syndicat de la Bonnée ; à la Société Publique Locale ; à l'Etablissement Public Foncier Local du Loiret ; à la Défense et Sécurité Civile et Routière ; à la sécurité routière ; au Pays Forêt d'Orléans Val de Loire ; au SICTOM ; au Centre d'Enfouissement/CCS ; au Syndicat Mixte pour la gestion de la fourrière animale ; à la Commission d'Appel d'Offres.**

●[La nomination des membres des commissions communales, au nombre de 8](#) (Bâtiments/urbanisme ; Voirie/Réseaux divers ; Finances ; Animation-Vie associative/Aménagements loisirs ; Maisons Fleuries ; Communication ; Maison de Santé ; Vis Scolaire)

●**D'ATTRIBUER** 17 délégations (sur les 24 possibles) au maire

●**D'ATTRIBUER** des indemnités de fonction aux maires et Vote le taux de l'indemnité maximale

soit **43 % de l'indice brut 1015** des traitements de la Fonction Publique, soit un montant mensuel de **1 644.44 €** brut, pour le maire ;

soit **17 % de l'indice brut 1015** des traitements de la Fonction Publique, soit un montant mensuel de **650.13 €** brut, pour le maire délégué.

●**D'ATTRIBUER** des indemnités de fonction aux Adjoints dont **Les délégations de fonctions du Maire aux Adjoints** sont les suivantes :

-Danielle GRESSETTE : travaux de Bâtiments/Animation-Vie associative

-Bernard AUGER : Voirie-réseaux divers/encadre le service technique

-Annick PIVOTEAU : Affaires scolaires//Communication

- François FEUILLET : Environnement/Urbanisme

- Patricia SICOT : Affaires Sociales/Santé

et Vote le taux de l'indemnité maximale soit **16.5 % de l'indice brut 1015** des traitements de la Fonction Publique, soit un montant mensuel de **631.01 €** brut.

●**D'AUTORISER** le Maire à régler les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de Bray en Val et Saint Aignan des Gués de l'exercice précédent.

●**DE FIXER** les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en conservant ceux appliqués en 2016. Excepté pour les concessions du cimetière de Saint Aignan qui augmentent (les tarifs figureront sur le bulletin municipal distribué très prochainement dans les boîtes à lettres des administrés)

●**DE RECONDUIRE** les mesures en faveur du personnel et **D'ADHERER** au Comité National d'Action Sociale

●**DE METTRE A DISPOSITION** de la DDT un terrain communal pour y stocker temporairement, en cas de crue, des matériaux, **Et D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention.

● **DE DEMANDER des subventions** pour projets auprès du Département

Tout d'abord, sur la commune historique de Saint Aignan des Gués (commune déléguée) :

1) Un projet de **sécurisation des abords de l'école et des bâtiments communaux**, investissement d'intérêt communal au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal.

2) Un projet de **création du réseau eaux pluviales de l'église**, investissement d'intérêt communal réservé aux communes à faible population.

Enfin, sur la commune historique de Bray en Val :

1) Un projet de **mise aux normes d'accessibilité handicapé de la salle polyvalente et de la salle des mariages**, investissement d'intérêt communal au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal.

●**DE DEMANDER** une subvention au titre de la réserve parlementaire pour un projet d'amélioration de bâtiment